



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du vendredi 09 mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin de valider après avis en dernier ressort du Comité Directeur les listes des équipes qualifiées pour les challenges Jour de Coupe U10/U11 et U12/U13.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10/U11

La Commission publie la liste des équipes qualifiées suivantes pour la Finale du Challenge Jour de Coupe du Samedi 17 mai 2025 à **Ozoir la Ferrière**

Challenge Jour de Coupe U10/U11

Poule A : COUNTRY ACADEMIE 1 (2^{ème} de la poule) et LOGNES 3 (4^{ème} de la poule)

(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

- Élimination de **UMS PONTAULT 2** (1^{er} de la poule). Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10/U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges).
- Élimination de **OTHIS 1** (3^{ème} de la poule). Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10/U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges).

Poule B : ES NANDY 2 (2^{ème} de la poule) et GATINAIS 1 (3^{ème} de la poule)

(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

- Élimination de **COMBS la VILLE 2** (1^{er} de la poule). Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10 U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges).

Poule C : CHAMPS FFC 11 et MARLES 1

(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

Poule D : SERVON 1 (2^{ème} de la poule) et POMMEUSE 1 (3^{ème} de la poule)

POMMEUSE 1 (La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

- Élimination de **LE MEE 12** (1^{er} de la poule). Article 9 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U10/U11 (Absence de dépôt de la feuille de composition le jour de la manifestation).

Poule E : AVON 2 et GOUAIX 1

(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25)

- Élimination de **BOIS LE ROI FC 2** (2^{ème} de la poule). Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10/U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges). Article 6 du règlement du Challenge Jour de Coupe U10/U11 : ne peuvent participer à la compétition que les joueurs et joueuses licencié(e)s U10, U11, U10F, U11F, U12F).
- Élimination de **ES CESSON V 2** (1^{er} de la poule). Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10/U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges).

Poule F : TORCY 12 et CHAMPENOIS 1

(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25)

Poule G : VAIRES 2 et CHELLES 2

POULE H : AS VAL de l'YERRES 2 (2^{ème} de la poule) et FC OZOIR 12 (3^{ème} de la poule)

- Élimination de **CHANGIS US 12** (1^{er} de la poule). Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10/U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges). Présence de Joueurs U11 dans l'équipe U10 B (Changis 12).

La Commission rappelle que **la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire.**

Cette réunion se tiendra en visioconférence le **14 mai 2025 à 12H30.**

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière du Barème en vigueur pour le Football Animation.

Challenge Jour de Coupe U12/U13

Poule A : LESIGNY USC 1 et CS MEAUX 13

LESIGNY 1 : La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25.

Poule B : AS BREUILLOISE 1 (3^{ème} de la poule) et US QUINCY VOISINS FC 1 (4^{ème} de la poule)

- Élimination de **SERVON FC 2 (1^{er} de la poule)** Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U12/U13 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs).
- Élimination de **MOISSY 14 (2^{ème} de la poule)** Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U12/U13 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges).

Poule C : VAUX ROCHETTE 12 (2^{ème} de la poule et OLYMPIQUE DU LOING 2 (3^{ème} de la poule).

- Élimination de **PORTUGAIS DE PONTAULT SC 11 (1^{er} de la poule)** Article 6 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U12/U13 : ne peuvent participer à la compétition que les joueurs et joueuses licencié(e)s U12, U13, U12F, U13F, U14F. Sont également autorisées les U11 et U11F (dans la limite de trois joueurs par équipe), sauf s'il leur est interdit de pratiquer en catégorie supérieure). Article 4 du Challenge Jour de Coupe U12/U13 : une seule équipe par club peut se qualifier pour la Finale Départementale. Si deux ou plusieurs équipes d'un même club terminent première ou seconde, c'est l'équipe ayant le plus de points qui se qualifie. Si les équipes d'un même club sont à égalité de points, c'est l'équipe dont le numéro d'inscription est le plus petit qui sera qualifiée.

Poule D : AS VAL de l'YERRES 2 et ASA MONTEREAU 12

Poule E : CS DAMMARTIN 2 et COULOMMIERS 2.

COULOMMIERS 2 (La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

Poule F : PORTUGAIS DE PONTAULT SC 1 et DAMMARIE LES LYS FC 2

POULE G : MOUSSY LE NEUF ESP S 11 et CHAMPS FFC 1 (3^{ème} de la poule)

(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

- Élimination de **NOISIEL FOOT ACADEMY 12 (2^{ème} de la poule)**. Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U12 U13 (les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges).

POULE H : AS COLLEGIEN et ROISSY EN BRIE US 12

La Commission rappelle que la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire.

Cette réunion se tiendra en visioconférence le 14 mai 2025 à 12H30.

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière du Barème en vigueur pour le Football Animation.



